



Conseil Municipal du 7 décembre 2021

COMPTE-RENDU

L'An Deux Mille Vingt et Un
Le Sept Décembre
A dix neuf heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Pascal KLINGLER - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER
Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN - Pamela TSAKNAKIS - Patrick MURCIA

ÉTAIT ABSENT ET REPRÉSENTÉ :

Denis HOFFMANN a donné procuration à Fahed HADJI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric NOIRET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 19 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 28

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 29

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2021

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 a été approuvé.

2- ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Décisions municipales prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

Le Conseil Municipal prend acte des décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3- N°165/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Délocalisation des séances du Conseil Municipal jusqu'au 31 juillet 2022 dans la salle polyvalente communale

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Prolonger la délocalisation à titre exceptionnel, des séances du Conseil Municipal jusqu'au 31 juillet 2022 dans la salle polyvalente communale située au 10 rue des Jardins afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19
- ✓ Dire que les conseillers municipaux et le public seront informés de cette délocalisation par une mention sur la convocation et tout moyen d'information.

4- N°166/2021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Renouvellement de la convention constitutive du groupement de commande (AGAT) à intervenir avec la Communauté d'Agglomération et les communes membres ayant portées intérêt à la démarche

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les termes de la convention AGAT (ci-annexé) portant sur la passation de commandes groupées, à intervenir avec la Communauté d'Agglomération et les communes membres intéressées
- ✓ Autoriser le Maire à signer la convention AGAT, constitutive d'un groupement de commande, ainsi que tous documents inhérents
- ✓ Autoriser le Maire à signer le formulaire d'engagement de participation à un achat groupé en annexe de la convention
- ✓ Indiquer que la Commune exécutera financièrement avec les titulaires retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune sera partie prenante et inscrira les sommes préalablement à son budget.

5- N°167/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Renouvellement de la convention de délégation de compétence relative à la collecte et au traitement des dépôts sauvages à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Rapporteur : Mme Chochon-Lambert / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les termes de la convention de délégation de compétences, ci-annexée, relative à la collecte et au traitement des dépôts sauvages à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents inhérents.

6- N°168/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Attribution de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Val Parisis concernant le déploiement de la vidéoprotection

Rapporteur : M. Morin / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la demande de fonds de concours pour le déploiement de la troisième phase de vidéoprotection
- ✓ Approuver les termes de la convention de fonds de concours à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous documents inhérents.

7- N°169/2021 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2021 n°1

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 16 novembre 2021.

8 - N°170/2021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Rapport d'activité 2020 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport annuel d'activité de la Communauté d'Agglomération Val Parisis pour l'année 2020.

10- N°171/2021 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE / Avis relatif au principe de dérogation au repos dominical en 2022 pour le commerce de détail alimentaire de l'enseigne LIDL

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Donner un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical émise par

l'enseigne de détail alimentaire LIDL pour les dimanches 2 janvier, 17 avril, 8 mai, 29 mai, 5 juin, 28 août, 13 novembre, 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2022

- ✓ Préciser qu'un arrêté spécifique sera émis et concernera les branches d'activités concernées seront les suivantes :
 - 47.1 Commerce de détail en magasin non spécialisé [grande surface]
 - 47.2 Commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé [petit magasin alimentaire spécialisé].

Vote :

Pour : 13 dont 1 mandat

6 Abstentions : Mme Jolly / Mme Douillon / M. Bosc / M. Vincent / Mme Thomas / M. Claux

10 Contre : M. Cauet / Mme Claux / Mme Chochon-Lambert / M. Murcia / Mme Tsaknakis /

Mme Metay / M. Noiret / M. Cuvilliers / M. Couderchon / Mme Misslin

22- N°172/2021 - ADMINISTRATION GENERALE / Approbation de la convention de mise à disposition du service de vidéo-verbalisation à intervenir avec la Communauté d'agglomération Val Parisis

Rapporteur : M. le Maire / Interventions : M. Bosc

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les termes de la convention de mise à disposition de service, ci-annexée, relative à la mise à disposition d'un service de vidéo-verbalisation par la CA VAL PARISIS, pour les communes de Beauchamp, d'Ermont, de Franconville, de La-Frette-sur-Seine, de Montigny, de Pierrelaye, de Saint-Leu-la-Forêt, de Sannois et de Taverny
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, ainsi et tous documents inhérents.

Vote :

Pour : 27 dont 1 mandat

2 Abstentions : Mme Jolly / M. Claux

Contre : -

11- N°173/2021 – ENSEIGNEMENT / Approbation de la convention de subventionnement – Plan France relance – « Ecoles au numérique »

Rapporteur : Mme Menegazzi-Pondaven / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les termes de la convention de financement à intervenir avec l'Académie de Versailles
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tous documents inhérents.

9- N°174/2021 – ENVIRONNEMENT / Avis relatif à la demande présentée par la Société d'Aménagement du Fond de Vaux (SAFV) en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert – lieu-dit « Fond de Vaux »

Rapporteur : M. Morin / Intervention : M. Bosc – Mme Misslin

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Emettre un avis défavorable à la demande de la Société d'Aménagement du Fond de Vaux (SAFV), en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert –

lieudit « fond de vaux », comprenant notamment une installation mobile de criblage/concassage, une station de transit de produits minéraux solides, une installation de stockage de déchets non dangereux non inertes et une installation de stockage de déchets inertes sur le territoire de la Commune de **Saint-Ouen-l'Aumône**.

12- N°175/2021 – FINANCES / Budget supplémentaire du Budget Primitif 2021 de la Commune

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver le Budget Supplémentaire de la Commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

Vote :

Pour : 24 dont 1 mandat

Abstention : -

5 Contre : Mme Metay / M. Bosc / Mme Misslin / Mme Tsaknakis / M. Murcia

13- N°176/2021 - FINANCES / Budget Primitif 2022 – Autorisation de dépenses à hauteur de 15% du budget d'investissement 2021

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Appliquer l'autorisation de dépenses en investissement à hauteur **de 15% du budget voté en 2021, soit 701 600 euros**.
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 15% du budget adopté en 2021 pour l'année 2022, arrondies et réparties de la manière suivante :

Chapitres	Répartition de l'avance pour 2022
20 - immobilisations incorporelles	6 300 €
21 - Immobilisations corporelles	327 800 €
23 - Immobilisations en cours	367 500 €
Total	701 600 €

14- N°177/2021 – JEUNESSE / Modification de la tarification de l'activité danse orientale

Rapporteur : M. Hadji / Interventions : Mme Misslin / M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver la nouvelle grille tarifaire relative à l'activité danse orientale.

19- N°178/2021 - PETITE ENFANCE / Actualisation du règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant

Rapporteur : M. Cauet / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver le règlement de fonctionnement des établissements communaux d'accueil du jeune enfant
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document inhérent.

15- N°179/2021 – RESSOURCES HUMAINES / Déclinaison opérationnelle du temps de travail hebdomadaire des agents communaux dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 47 de la Loi de transformation de la fonction publique

Rapporteur : Mme Jolly / Interventions : Mme Misslin / M. le Maire

A la majorité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver le projet de la nouvelle déclinaison opérationnelle du temps de travail hebdomadaire applicable aux agents de la Commune de Pierrelaye en matière de durée et d'organisation du travail selon le principe de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur, avec une durée annuelle de 1 607 heures (journée de solidarité comprise) pour les agents à temps complet et proratisée au regard du quota horaire, pour les agents à temps non complet, annexé à la présente délibération
- ✓ Préciser que cette organisation entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022 conduisant à l'abrogation de l'ensemble des régimes adoptés précédemment en la matière.

Vote :

Pour : 27 dont 1 mandat

Abstention : Mme Misslin / M. Noiret

Contre : -

16- N°180/2021 - RESSOURCES HUMAINES / Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Adopter les créations et suppressions de postes telles qu'énoncées ci-dessus
- ✓ Inscrire au budget de l'exercice en cours, aux articles 63 et 64, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans l'emploi.

17- N°181/2021 - RESSOURCES HUMAINES / Création de 2 emplois non permanents à temps complet en réponse à un accroissement temporaire d'activité sur le secteur petite enfance

Rapporteur : M. Cauet / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Autoriser la création deux emplois non permanents à temps complet relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions d'agent de crèche suite à l'accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois maximum sur une période de 18 mois.

18- N°182/2021 - RESSOURCES HUMAINES / Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG)

Rapporteur : Mme Jolly / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2022 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984
- ✓ Prendre acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2023.

20- N°183/2021 - SOCIAL / Garantie d'emprunt accordé au bailleur social « Immobilière 3 F » dans le cadre de la réhabilitation thermique de 64 logements sis rue Jean Jaurès 95480 Pierrelaye

Rapporteur : M. Chevrier / Intervention : M. Bosc

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Accorder sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant d'un million quatre-cent-quatre-vingt-un mille euros (1 481 000 €) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n°127673 constitué de 2 lignes de prêt
- ✓ Indiquer que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- ✓ Accorder la garantie d'emprunt aux conditions suivantes :
 - La garantie est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- ✓ S'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

21- N°184/2021 - URBANISME / Convention de servitude de passage de canalisations de transport d'eau potable implantées sur plusieurs parcelles du domaine communal

Rapporteur : M. le Maire / Intervention : -

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✓ Approuver les termes de la convention de servitude à intervenir avec le Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF)
- ✓ Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les documents inhérents.

23- Questions écrites

1/ Question 1 : *Rapporteurs : M. Morin et M. le Maire / Interventions : M. Murcia / M. Bosc*

2/ Question 2 : *Rapporteur : M. Morin / Intervention : M. Bosc*

3/ Question 3 : *Rapporteur : M. le Maire / Intervention : M. Bosc*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

**Le Maire,
Michel VALLADE**

**Secrétaire de séance,
Eric NOIRET**